

**REGISTRE  
AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES  
BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

Séance du 26 mai 2023

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre ; MM. Hahn et Meyers, échevins ;  
M. Elsen, secrétaire

Absent excusé: /

**Règlement de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Bettange-sur-Mess en raison de travaux de pose dans la rue du Château (CR103) en date du mardi, 30 mai 2023 au jeudi, 1<sup>er</sup> juin 2023 – Décision**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 27 février 2015, tel qu'il a été approuvé par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, département des Transports en date du 28 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 novembre 2015 (Réf. : 322/15/CR);

Considérant qu'en date du mardi, 30 mai 2023 au jeudi, 1<sup>er</sup> juin 2023 auront lieu des travaux de pose de fibre par l'entreprise Bonaria Frères pour le compte de la société Post Luxembourg à Bettange-sur-Mess, rue du Château (CR103) entre le bâtiment 7 et le bâtiment 3;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter un règlement de circulation temporaire d'une durée inférieure à 72 heures ;

**décide à l'unanimité**

**d'édicter le règlement temporaire de la circulation comme suit :**

**Art. 1<sup>er</sup> : A partir du mardi, 30 mai 2023 à 7.00h jusqu'au jeudi, 1<sup>er</sup> juin 2023 à 17.00h, le stationnement est interdit à Bettange-sur-Mess dans la rue du Château entre le bâtiment 3 et le bâtiment 9 (signalisation par signal C18 « stationnement interdit ») ;**

**Art. 2 : A partir du mardi, 30 mai 2023 à 7.00 h jusqu'au jeudi, 1<sup>er</sup> juin 2023 à 17.00h la circulation alternative sur la bande de circulation qui reste sur la rue du Château (CR103) à Bettange-sur-Mess entre le bâtiment 7 et le bâtiment 3 est réglée par des signaux lumineux tricolores (signalisation par signaux A,4b, A,15, A, 16a/et feux);**

La présidente,



Ainsi décidé en séance, date qu'en tête  
Suivent les signatures  
Pour expédition conforme, à Schouweiler, le 26 mai 2023



Le secrétaire,

